

Communiqué de presse

Appenzell, le 7 mars 2018

Intoxications d'abeilles : à l'aide !

L'année 2017 a été marquée par un nombre inhabituellement élevé d'intoxications de colonies d'abeilles – cela n'avait pas été le cas depuis plus de 20 ans. Les insecticides représentent le plus grand risque. Mal utilisés, ils tuent des milliers d'abeilles domestiques, d'abeilles sauvages et d'autres pollinisateurs. En plus des agriculteurs, les jardiniers amateurs sont également mis au défi.

Plusieurs centaines de milliers d'abeilles sont mortes l'an dernier des suites d'un empoisonnement par des produits phytosanitaires. Une utilisation correcte voire la renonciation aux insecticides auraient pu prévenir leur mort.

Les fleurs attirent inévitablement les insectes parce qu'elles leur offrent de la nourriture. De nombreux insectes sont d'importants pollinisateurs, c'est-à-dire des insectes utiles. Pour bien se développer et survivre, les colonies d'abeilles domestiques doivent consommer quotidiennement du nectar et du pollen. Un régime alimentaire sain et sans pesticides est tout aussi important pour elles que pour nous, les humains.

Quelle est la meilleure façon pour un jardinier amateur de lutter contre les ravageurs sans mettre en danger les abeilles ?

Un jardin riche en espèces est vivant et diversifié. Il assure un habitat et des réserves alimentaires pour les insectes et autres organismes bénéfiques (p. ex. lézards, hérissons, oiseaux) qui aident à lutter contre les ravageurs des plantes. Cependant, si ces derniers deviennent incontrôlables, il est important de consulter un professionnel lors de l'achat d'un produit phytosanitaire et, surtout, d'utiliser des produits respectueux de l'environnement. S'il n'est pas possible de se passer de substances actives nocives pour les abeilles, les restrictions d'utilisation doivent être respectées conformément au mode d'emploi. Les instructions se trouvent en général au dos du produit en petits caractères ou sur la notice d'emballage.

« La mention '**SPe 8 - Dangereux pour les abeilles**' signifie qu'il est interdit d'appliquer ce produit pendant la journée (durant les heures de vol des abeilles) et qu'il ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat », explique Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole. Elle précise : « Les produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles ne devraient être utilisés que dans des cas exceptionnels, car ils peuvent entraîner la mort immédiate des abeilles butineuses, même à très petite dose. Si les abeilles ne meurent pas sur place mais ramènent le pollen et le nectar empoisonnés à la ruche, la vie de toute la colonie est mise en péril. Ceci est bien sûr encore plus grave. »

Vous trouverez la liste avec les produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles sous www.apiservice.ch/pesticide.

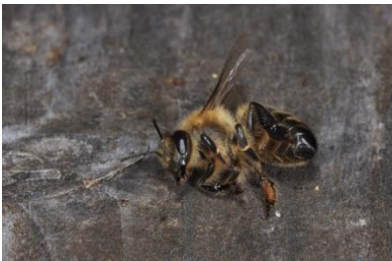
Photos disponibles



Butineuse sur fleur de pommier
© apiservice



Abeille sur du buis
© apiservice



Abeille intoxiquée
© apiservice



Colonie d'abeilles morte suite à une intoxication
© apiservice

Personnes de contact

Pour de plus amples informations, adressez-vous à :

Marianne Tschuy, Spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole (les mercredis et jeudis disponible par téléphone ou du lundi au vendredi par courriel).

Téléphone 058 461 40 23, marianne.tschuy@apiservice.ch

Anja Ebener, Directrice d'apiservice

Téléphone 079 940 21 39, anja.ebener@apiservice.ch

Vous pouvez télécharger les photos à haute résolution à partir du domaine presse de la branche apicole : www.bienen.ch/fr/nouvelles/presse.html